

Paris, le 11 mai 2020

Roxana MARACINEANU

La Ministre

Dès les premiers jours de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'activité physique et sportive est apparue comme essentielle pour permettre à chacun de préserver sa santé physique et morale. J'ai régulièrement, avec les autorités sanitaires, pu rappeler la nécessité de cette pratique, dont les bienfaits sont aujourd'hui avérés.

Dans la continuité des annonces du Premier ministre et au regard des recommandations du Haut Conseil de la santé publique, il est désormais possible, dans cette première phase de déconfinement, de reprendre plus largement la pratique d'une activité physique et sportive dans le respect des mesures sanitaires et des gestes barrières.

Mon action et la mobilisation du ministère des Sports ont pour objectif d'accompagner les Français dans cette voie en restant vigilant sur notre priorité : la lutte contre la propagation du virus et la préservation de la santé de tous. Ce travail nous le poursuivons en collaboration avec les services publics territoriaux, les fédérations, le tissu associatif sportif et des acteurs économiques.

Le déconfinement sera progressif, territorialisé et potentiellement réversible. Chaque citoyen, chacun de nous doit être responsable et acteur de sa réussite.

Je tiens à remercier très sincèrement les élus, agents publics, dirigeants, sportifs et professionnels du sport pour leur concours précieux à l'élaboration des prescriptions et des recommandations indispensables à une reprise maîtrisée des activités sportives.

Ce travail a permis d'alimenter des guides pratiques de reprise de l'activité sportive destinés aux pratiquants et aux acteurs du sport. Ils accompagnent une instruction cadre adressée ce jour aux préfets. Ces documents sont en ligne sur le site du ministère des sports, www.sports.gouv.fr et seront actualisés régulièrement.

Par ailleurs, j'ai proposé au ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse que le mouvement sportif puisse venir au soutien des familles, des enseignants, des collectivités, lors du retour progressif des élèves à l'école. Nos deux ministères, ainsi que le CNOSF se sont ainsi engagés, à travers un protocole d'accord, à un travail commun pour proposer des activités physiques et sportives aux élèves dans le temps scolaire. Naturellement, les clubs et les éducateurs sportifs y joueront un rôle clé en lien avec la communauté éducative et les collectivités locales.

Je sais pouvoir compter sur la pleine mobilisation de chacun -e- pour faciliter la mise en œuvre de cette belle ambition dans les territoires.

Enfin, nous avons souhaité permettre aux sportifs de haut niveau, aux sportifs professionnels, ainsi qu'à leurs encadrants de reprendre l'entraînement à partir du 11 mai dans les meilleures conditions possibles. Parce que le sport est leur activité principale, leur métier, ils auront la possibilité de retourner s'entraîner à l'extérieur mais aussi dans des équipements couverts, sans limitation de 10 personnes ni contrainte de rester à moins de 100km de leur domicile. Cette phase de réathlétisation doit être progressive pour éviter les blessures et limiter le risque de contamination. Elle devra suivre un protocole médical et sanitaire précis élaboré par les fédérations et ligues professionnelles en lien avec le ministère des Sports, sous l'autorité du ministère de la Santé. Comme tous les Français, les sportifs seront tenus de respecter strictement les règles de distanciation physique et les gestes barrières. Pour leur santé et celle de leurs proches.

En vous réitérant mon soutien et mes remerciements pour votre engagement sans faille durant cette période difficile pour notre pays.

Remettons-nous en mouvement de manière responsable, progressivement, prudemment mais sûrement. Nous avons notre destin entre nos mains.



Roxana MARACINEANU